

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 04 décembre 2025

DCC2025-110 Inscription des retraités bénéficiaires du CNAS

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à 19 h 30, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de COLOMBE-LÈS-VESOUL, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (38)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Marie PHILIPPE, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Edith LUCIEN, Laurence COURTOY, Benoit PETON, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Jean-François HUOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (8)

Gilbert HENRY à Patrice COLNEY, Gérard DEVOILLE à Antoine TRUSSARDI, Sylvie PHILIPPE à Hervé CHAMAGNE, Francis THOMAS à Véronique LOUIS, Hervé LE CAIN à Laurence COURTOY, Hervé EPLE à Éric FRECHIN, Sophie TARAN à Christophe ROSSÉ, Régis BOILLOT à Jean DROUHARD.

Absents excusés (3)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Luc GONDELBERG, Jean-Louis CHOBARD.

Absents non excusés (3)

Nicolas PAILLOTET, Mickaël MUHLEMATTER, Marie-Pierre DUPRE.

Afin de permettre aux agents retraités, adhérents au CNAS avant leur départ à la retraite, de continuer de bénéficier s'ils le souhaitent, des prestations, il est proposé au conseil communautaire de les inscrire sur la liste des bénéficiaires. Le montant de la cotisation devant être payée à la CCTV par l'agent retraité lors de sa demande d'inscription.

Afin de rester sur la liste des bénéficiaires à chaque renouvellement annuel, l'agent retraité devra transmettre sa demande accompagnée du règlement avant la fin de l'année N pour l'année N+1. En cas de rupture des demandes, l'agent retraité ne pourra plus demander une nouvelle inscription.

Le Président propose au conseil communautaire :

- *de prévoir l'inscription des agents retraités comme bénéficiaire du CNAS sous réserve du règlement de la cotisation par l'agent à la CCTV sans qu'il puisse y avoir de rupture d'inscription.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

Fait à SAULX, le 04 décembre 2025
 Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état